

Bilan de la Concertation

Révision du PLU de Garrigues prescrite par délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2021

Après la prescription de la révision du PLU et le choix du Bureau d'Etude (RUA_AMENA), a été mis en place un registre de la concertation (ouvert le 1^{er} juillet 2021), lequel a permis dès lors – au cours des permanences en Mairie – à tout administré de porter des observations, réclamations et demandes durant toute la phase d'étude de la révision du PLU.

La synthèse du diagnostic a été affichée dès sa parution sous la forme d'un panneau en reprenant les divers éléments mis à demeure dans le panneau d'affichage central dans l'accueil de la Mairie.

Mise en place d'une boîte à idée mise en place le 10 janvier 2023 autour du sujet de l'aménagement du centre-bourg (travaux de réflexion sur les OAP), suite à la cérémonie des vœux du 8 janvier lors de laquelle le sujet a été abordé. Elle a permis de nourrir la réflexion et a contribué à la définition des OAP – notamment OAP N° 1 et 2.

Contribution de 8 administrés

Par la suite, les observations et contributions se sont poursuivies via le registre de la concertation (5 contributions recensées concernant le centre-bourg)

Présentation et débat sur le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) en **Conseil Municipal** le **18 octobre 2023** que l'on trouve présentés de façon détaillée dans le Procès-Verbal de ce Conseil (à noter que ceux-ci sont diffusés par mail à tous les habitants qui ont communiqué leur adresse mail dans ce but, et par papier dans les boîtes aux lettres aux autres habitants) ; lors de ce même Conseil, la tenue d'une réunion publique a été annoncée pour le début de l'année 2024 : *« afin de présenter ces éléments à la population et de permettre au bureau d'étude en charge de la réalisation de la révision du PLU, d'apporter les éclairages nécessaires pour la compréhension des nouvelles directives qui restreignent de manière importante le droit à construire... »* (extraits du PV ci-dessus évoqué).

Deux réunions publiques ont été animées par le bureau d'étude (dans la délibération de prescription était indiqué : « la tenue d'**au moins une réunion publique** ») :

- le 8 février 2024 (participation d'une trentaine de personnes) : réunion annoncée dans son principe également lors des vœux du Maire du 12 janvier 2024 et suivie d'une invitation suivant le mode habituel précisant la date, adressée le 2 février 2024 (avec affichage sur panneau dans le village) ;
- le 17 septembre 2025 (participation de plus de 70 personnes) – annoncée en plus des canaux habituels par affichage sur panneaux en 6 lieux de la Commune – qui a permis à la fois de répondre à plusieurs demandes d'administrés, mais également de présenter les évolutions de l'étude – notamment suite à la réunion du 6 juin 2024 avec les Personnes Publiques Associées, suivie de la visite de responsables urbanisme de la DDT accompagnés de leur urbaniste pour visite du centre-bourg le 10 juillet 2024 ; un rapport consécutif à cette visite a notamment influé sur la pertinence de renoncer à une 4^e OAP évoquée lors de la première réunion publique en retirant de l'espace constructible l'OAP imaginée le long de la rue Font-Bressou (zone 1AUd du PLU en vigueur).

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025

Date de reception de l'AR: 30/09/2025

081-218101020-DL_2025_031-DE

A G E D I

Le 31 juillet 2025, a été annoncé, par les canaux habituels, la mise à disposition pour consultation du public des documents de travail constitutifs de la révision du PLU. Depuis cette date, des visites en nombre – souvent les mêmes personnes – ont eu lieu à chaque ouverture de la Mairie au public. Ces consultations ont donné lieu également à un nombre plus important de remarques et de contributions dans le registre de la concertation.

ANALYSE DU REGISTRE :

Au jour de la décision par délibération de l'**arrêt de la révision du PLU**, soit aujourd'hui lundi 29 septembre 2025, 27 annotations ont été portées dans ledit registre.

Plusieurs, tardives, n'ont pu faire l'objet d'une prise en compte immédiate (demandes à reformuler lors de l'enquête publique) ;

5 demandes intégrées favorablement dans le projet d'arrêt

Les autres demandes ne semblent pas correspondre aux critères retenus

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025

Date de reception de l'AR: 30/09/2025

081-218101020-DL_2025_031-DE

A G E D I